RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02847
Numéro SIREN : 533 658 993
Nom ou dénomination : ALERE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2015 sous le numéro de dépôt 6137

ALERE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 19.055.200 euros
Siège social : 21, rue Albert Calmette – Bâtiment B4 – 78350 JOUY-EN-JOSAS
533 658 993 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 23 FEVRIER 2015

Extrait

.....

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur David Horne de ses fonctions de Président, avec effet à l'issue des présentes décisions.

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur David Horne, démissionnaire, pour une durée indéterminée :

Monsieur Laurent, Mathias, Emmanuel Richebourg,
Né le 8 mars 1966, à Paris (13ème),
De nationalité française,
Demeurant 22, avenue de la Sibelle – 75014 Paris.

Monsieur Laurent Richebourg, présent, accepte cette nomination et déclare n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, Monsieur Laurent Richebourg assumera, en sa qualité de Président, la direction de la Société. Il la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, à l'exception des opérations pour lesquelles la loi impose une décision de l'Associé Unique.

Dans ses rapports avec les tiers, le Président engagera la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

A titre de mesure d'ordre interne et sans que cela soit opposable aux tiers, le Président devra exercer ses pouvoirs dans le respect des règles stratégiques, commerciales et financières du Groupe ALERE.

Ses fonctions ne seront pas rémunérées.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Véronique Ameye de ses fonctions de Directeur Général, avec effet à l'issue des présentes décisions.

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Madame Véronique Ameye, démissionnaire, pour une durée indéterminée :

Monsieur Trevor Fellows,
Né le 15 mai 1969, à Yeovil (Royaume-Uni),
De nationalité britannique,

Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles : dépôt N°6137 en date du 15/04/2015

Demeurant 10 Ashford Close – Handforth – Wilmslow – Cheshire East – SK9 3JR (Royaume-Uni).

Monsieur Trevor Fellows, présent, accepte cette nomination et déclare n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Société, Monsieur Trevor Fellows aura, en qualité de Directeur Général, les mêmes pouvoirs que le Président et, notamment, le même pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers que celui attribué par la loi au Président.

A cet effet, il sera mentionné sur l'extrait K-bis de la Société.

Ses fonctions ne seront pas rémunérées.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités afférentes aux décisions ci-dessus énoncées.

.....

Certifié conforme,

Laurent Richebourg
Président